

LE PROJET

Description

Sauvons notre Eglise !

Notre église Saint-Quentin complètement restaurée en 1887 est très représentative des églises de la fin du XIX^e siècle. Pour les architectes, elle constitue un bel exemple de décoration intérieure de cette époque particulièrement bien conservée. Epoque si décriée, dont on commence cependant aujourd'hui à reconnaître les vertus. Cette église fait suite à un bâtiment beaucoup plus ancien dont la légende dit qu'ici François Villon déroba les objets sacrés ce qui lui valut de se retrouver dans un « cul de basse fausse » au château de Meung sur Loire et nous rapporta quelques beaux vers de « l'Épître à ses amis ».

Notre centre bourg, posé sur sa butte, dominé par le clocher et la tour Chappe, entourés de leurs arbres avec ses vieilles maisons du XVI^e siècle et l'hôtel de l'Écu, constitue un ensemble harmonieux qui nous est cher.

Ce cœur de village est, hélas, menacé par la dégradation de notre clocher souffrant de la maladie de ses pierres et de ses enduits qui s'effritent et chutent, mettant en jeu la sécurité des passants.

Sa réparation s'impose ! Les travaux nécessaires ont été clairement identifiés par le maître d'œuvre et chiffrés. Il s'agit d'un chantier important qui relève de la commune depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Reste le financement !

Nous avons fait le tour des subventions possibles. Elles constituent un apport intéressant mais insuffisant. Un emprunt est aussi prévu. Le recours à la souscription et au mécénat est cependant indispensable.

Cette démarche inhabituelle de la part de votre municipalité nous semble d'autant plus justifiée qu'il s'agit là de sauver un bien commun qui constitue aux yeux de beaucoup d'entre nous l'identité même de Baccon.

Je compte vraiment sur vous pour répondre à cette souscription et vous en remercie.

Anita Benier, maire de Baccon

Montant des travaux	125 931 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Printemps 2019

Photos © Commune de Baccon



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de l'église Saint-Quentin de Baccon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux valide initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60361

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Eglise de Baccon

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès du porteur de projet

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

PRÉSENTATION

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Surleterrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case en dessous de vos coordonnées.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'étrai du dit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre-Val de Loire
25 avenue de la Libération
45000 Orléans
02 38 24 34 21
centreesl@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org



DÉPARTEMENT DU LOIRET
MAIRIE DE BACCON
45130

COMMUNE DE BACCON

61 rue de la Planche
45130 Baccon
02 38 46 67 88
mairiebaccon@wanadoo.fr



Document imprimé avec le concours de

Credit Agricole Centre-Loire



FONDATION



PATRIMOINE

Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

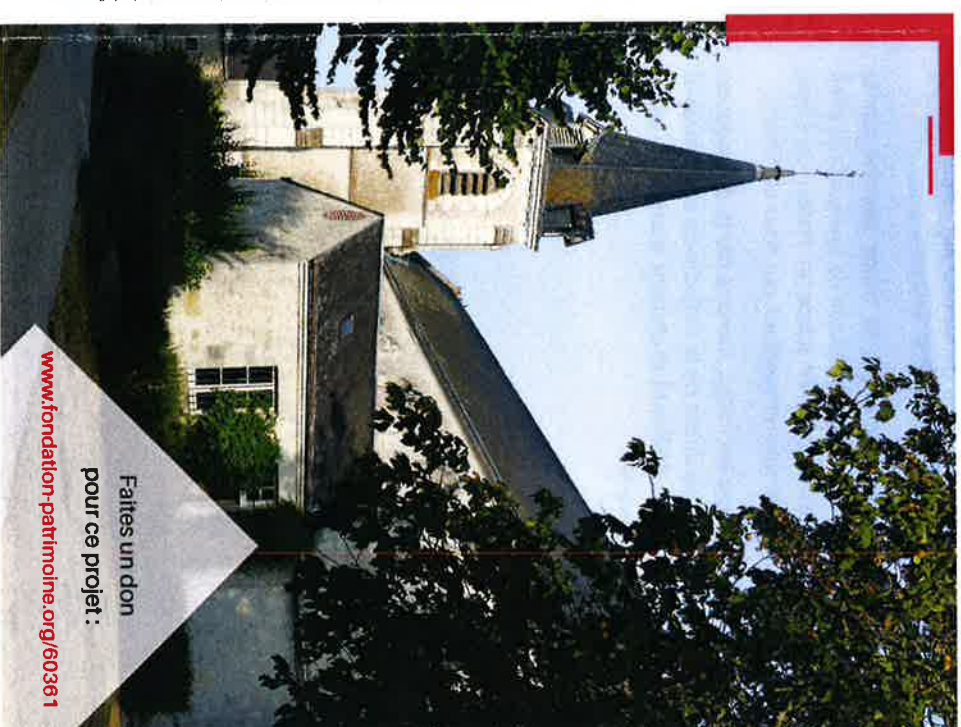
L'église Saint-Quentin

de Baccon

(Loiret)



DÉPARTEMENT DU LOIRET
MAIRIE DE BACCON
45130



Faites un don
pour ce projet :

www.fondation-patrimoine.org/60361